

[paris-normandie.fr](https://www.paris-normandie.fr)

## Brésilienne menacée d'expulsion au Havre : la décision qui pourrait changer la donne

Par Nicolas Le Jean

5-7 minutes

Mercredi 30 avril 2025, le tribunal administratif de Rouen a examiné le recours contre l'obligation de quitter le territoire français pesant sur Atanasio Da Costa. Il s'agit de l'époux de la maman brésilienne du Havre menacée d'expulsion. Une décision positive changerait la donne pour toute la famille.



La situation de la famille Da Costa est suspendue à la décision des juges administratifs, qui sera connue le 16 mai - Archives Paris Normandie/Stéphanie Péron



Par Nicolas Le Jean

Publié: 2 Mai 2025 à 20h34 Temps de lecture: 1 min

« *Je suis ressortie beaucoup plus optimiste de l'audience que je n'y étais entrée* », exprime Chantal Nguyen, coprésidente de l'Association havraise de solidarité et d'échanges avec tous les immigrés (Ahseti). L'audience qu'elle évoque, c'est celle qui s'est tenue mercredi 30 avril 2025 devant le tribunal administratif de [Rouen](#), et qui examinait le recours

d'Atanasio Da Costa contre l'obligation de quitter le territoire français (OQTF) prononcée à son encontre.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

Ce monsieur est l'époux de Maria Graciela Da Costa, Brésilienne du Havre [menacée d'expulsion](#), elle aussi sous le coup d'une OQTF. Atanasio séjourne avec ses trois jeunes enfants à l'Armée du Salut, au Havre. Maria Graciela, elle, n'y demeure plus depuis qu'[elle a choisi de ne pas se rendre à sa convocation à la police aux frontières](#) du Havre, vendredi 18 avril dernier, convocation synonyme d'expulsion vers le Brésil.

Atanasio Da Costa était présent à l'audience. Le cabinet d'avocats Mary-Inquimbert qui le soutient a produit, par la voix de M<sup>e</sup> Caroline Lechevalier, des observations orales « *Elle a mis en avant que la fuite du Brésil de la famille Da Costa était liée à un réel danger. L'avocate a aussi souligné sa bonne intégration au Havre, où sont scolarisés les deux plus grands enfants. Caroline Lechevalier a de plus longuement évoqué le cas de l'aîné, Filipe, 11 ans, qui souffre d'un trouble autistique profond ne pouvant être correctement pris en charge au Brésil* », détaille Chantal Nguyen.

### « Erreur d'appréciation »

Sur le plan juridique, « *nous avons pointé l'erreur d'appréciation de l'autorité administrative, celle-ci méconnaissant le droit à une vie privée familiale et bafouant l'intérêt supérieur des enfants* », précise M<sup>e</sup> Antoine Mary.

« *On a senti une vraie écoute des juges* », reprend Chantal Nguyen. Des juges qui rendront leur décision le 16 mai prochain. S'ils valident le recours d'Atanasio contre son OQTF, Maria Graciela devrait pouvoir rester, elle aussi, au Havre.